



## Appel à contribution de la revue Hommes et Migrations

### Les migrants vieillissants

Sous la direction de Mohamed Madoui et de Marcel Jaeger  
CNAM, LISE-CNRS

Réduit à une force de travail au service des activités économiques les plus ingrates et les moins qualifiées, l'immigré n'existe que par le travail, pour le travail et dans le travail au point que le chômage ou le moment de la retraite finissent par remettre en question la légitimité même de sa présence en terre d'immigration<sup>1</sup>. Appréhendés sous l'unique statut du travail, leur existence hors usine n'a été appréhendée que plus récemment. Abdelmalek Sayad a rendu célèbre la formule selon laquelle « les immigrés n'existent qu'en tant qu'ils posent problème » à la société d'accueil, leur vieillissement suit le même raisonnement dans le sens où il aura fallu attendre que le vieillissement des immigrés pose problème pour qu'il devienne par la force des choses, l'objet des politiques publiques et des investigations académiques.

Sur un plan statistique, de 1990 à 1999, les données issues de l'INSEE font apparaître la diminution de 22% de la part des moins de 20 ans dans la population immigrée, tandis que celle des 60 ans et plus, a connu une augmentation sensible de 15%<sup>2</sup>. Toutes les études prospectives sur la pyramide des âges, font le constat d'un vieillissement qui ira en s'accroissant dans les prochaines années. L'invisibilité des migrants vieillissants dans des institutions comme les maisons de retraite ou dans le parc locatif social ou privé, se voit compensée par leur surreprésentation dans les foyers de travailleurs migrants. Ces derniers comptent 77 198 migrants vivant seuls auxquels s'ajoutent 44 560 personnes résidant dans des parcs diffus (logements meublés, chambres d'hôtel, habitations de fortune, chambres indépendantes, etc.)<sup>3</sup>. Si l'on additionne les immigrés vivant dans des foyers avec ceux habitant dans les parcs diffus, on obtient 40% d'hommes seuls qui vivent hors du parc locatif classique. Ils sont localisés pour la grande majorité d'entre eux dans trois régions françaises :

---

<sup>1</sup> Sayad A., 1999, *La double absence*, Paris, Seuil ; Madoui M., 2012, « Migrations » in Bevort A., Jobert A., Lallement M. et Mias A., *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF [Quadrige], p. 468-474.

<sup>2</sup> Gallou R., 2005, « Le vieillissement des immigrés en France. Le cas paroxystique des résidents des foyers », *Politix*, vol. 4, n°72, p. 55-77.

<sup>3</sup> Gallou R., 2005, « Les immigrés isolés : la spécificité des résidents en foyer », *Retraite et société*, n°44, p.106-147.

l'Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes et dans une moindre mesure la Lorraine et l'Alsace.

Allant à contre-courant de l'idée d'une « vieilleuse illégitime » et des discours catastrophistes à l'égard des vieux migrants, Claudine Attias-Donfut et Philippe Teissier considèrent au contraire la retraite comme un facteur d'intégration<sup>4</sup>. En s'appuyant sur une enquête réalisée en collaboration entre la CNAV et l'INSEE portant sur le vieillissement et le passage à la retraite des immigrés en France (Enquête PRI, Cnav, 2003), ils font le constat que les immigrés trouvent globalement plus d'avantages que d'inconvénients à la retraite. Ils sont également peu nombreux à envisager de rentrer définitivement dans leur pays d'origine (1,7%) et une très grande majorité d'entre eux (70%) ne ressent aucune nostalgie du pays d'origine. Ces chiffres sur le non-retour au pays d'origine étonnent un peu et ne vont pas dans le sens des estimations du Haut conseil à l'intégration (HCI) qui souligne dans son rapport de 2002 que plus de 90 000 personnes ont quitté la France dans les dix dernières années pour s'établir et toucher leur retraite en Algérie, soit un flux de retour d'environ 9 100 personnes par an, sans doute le plus important comparativement aux Marocains (1 400 départs/an), aux Espagnols (800 départs/an) et aux Portugais (3 800 départs/an).

Ce dossier de la revue *Hommes et migrations* est l'occasion justement de décrypter le vieillissement des immigrés sous l'angle des liens familiaux et de la circulation entre la France et les pays d'origine. Il nous conduira à réfléchir plus largement tant sur la place des personnes âgées migrantes dans notre société que sur les dispositifs publics de prise en charge et d'accès aux droits, au logement et aux soins des personnes âgées migrantes.

Partant de ce constat, cet appel à contributions abordera un certain nombre de questions :

- La prise en compte du vieillissement des immigrés : statut juridique (naturalisation, séjour régulier), le genre, la CSP, l'environnement familial et social
- Les problèmes d'accès ou de non-accès aux droits
- Les problèmes de santé et d'accès aux soins
- La question de l'accompagnement des personnes âgées migrantes
- Les formes de circulation entre la France et les pays d'origine et les lieux de résidence (temporalité, effets sociaux et économiques, etc.)
- La question de la mort et des lieux de sépulture.

Les propositions de contribution sont à envoyer par email à Mohamed Madoui ([mohamed.madoui@cnam.fr](mailto:mohamed.madoui@cnam.fr)), Marcel Jaeger ([marcel.jaeger@cnam.fr](mailto:marcel.jaeger@cnam.fr)) et à Marie Poinot ([marie.poinot@histoire-immigration.fr](mailto:marie.poinot@histoire-immigration.fr)) au plus tard le 31 mars 2014. Les versions définitives des contributions retenues seront à envoyer avant le 30 septembre 2014. Les articles ne devront pas dépasser 30 000 signes espaces compris, soit environ une douzaine de pages.

---

<sup>4</sup> Attias-Donfut C. et Teissier Ph., 2005, « Santé et vieillissement des immigrés », *Retraite et Société*, n°46, p.89-129.